

Note aux parents

Rentrée scolaire 2018 Garderies, Restaurant Municipal, Etude surveillée et Activités périscolaires

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le fonctionnement des services de garderie est identique à l'organisation de l'année scolaire 2017/2018 : 7h20 à 8h20 et 16h30 à 18h15.

Le restaurant municipal assure 2 services distincts : à 11h30 pour les classes maternelles et à 12h30 pour les classes élémentaires.

Le goûter, dont le coût est inclus dans le tarif de garderie, est toujours pris **au restaurant municipal** par les enfants inscrits en garderie. Les enfants des garderies maternelle et élémentaire sont repris **à partir de 17h à l'école** par leur famille.

POUR LES ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES

Une étude surveillée payante (1.00€ en plus du prix de la garderie) pourrait être organisée à l'école de 16h45 à 17h45 les lundis et les jeudis à partir du lundi 10 septembre prochain. Si vous êtes intéressé(s), merci de remplir le coupon joint à la fin de ce courrier. Une confirmation de l'organisation de cette étude surveillée sera affichée devant l'école à la fin de la première semaine.

Pour rappel, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont organisées pour les élèves des classes élémentaires entre 11h30 et 12h30. Il est proposé 5 activités : éveil à la danse, théâtral, jeux sportifs, jeux de société et d'extérieur et travaux manuels. Pour informer les familles, des listes sont affichées devant l'école avec les différents groupes. Une récréation surveillée par le personnel communal a lieu dans la cour au même horaire.

Ces activités restent gratuites et sont assurées par des animateurs qualifiés rémunérés sur le budget communal.

Ces activités ne sont pas obligatoires, mais une inscription pour une activité entraîne l'obligation de participer au cycle pour 7 semaines.

Un enfant peut participer au maximum à 2 activités par semaine, les 2 autres temps du midi sont des temps de récréation.

Les activités ont lieu à l'école ou à proximité de celle-ci (stade, foyer rural, bibliothèque municipale...)

Pour les jeux sportifs, il n'est pas demandé une tenue différente, mais le port d'une tenue adaptée (vêtements et chaussures) pour la journée est conseillé.

Une exclusion temporaire, voire définitive peut être prononcée par l'équipe des NAP en cas de comportement inadapté de l'enfant.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter la fiche de préinscription en cochant les activités choisies de 1 à 5 (au maximum), si votre enfant souhaite varier ses activités au cours de l'année scolaire ; celle-ci nous permettra d'organiser les groupes de 18 enfants maximum avec le respect d'une homogénéité des âges.

Les groupes sont revus toutes les 7 semaines (vacances scolaires) et, si besoin, des roulements seront établis pour donner satisfaction à un maximum d'enfants.

L'Assurance extra-scolaire est obligatoire pour toute inscription aux NAP (une copie de l'adhésion est à fournir).

Une coordination des NAP est assurée par une animatrice diplômée.

Après leur repas, à 12h30, les classes maternelles retournent à l'école pour une sieste ou une récréation.

Pour toute les classes, la garderie payante fonctionne comme à l'habitude : le matin de 7h30 à 8h20 et le soir à partir de 16h30 et jusqu'à 18h15.

Le ramassage scolaire fonctionne le matin à partir de 8h et le soir à 16h30 (le départ de l'école).

Nous espérons que l'ensemble de ces dispositions vous donnera satisfaction et qu'il permettra aux enfants de trouver leur épanouissement au sein de l'école et de son environnement.

Annie PRIEUR

Maire-Adjointe aux affaires scolaires

ETUDE SURVEILLÉE

FICHE DE PREINSCRIPTION

A remettre à l'école au plus tard le mercredi 5 septembre 2018

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT.....

ADRESSE.....

CLASSE.....

NOM ET N° DE TELEPHONE DES PARENTS.....

ÉTUDE SURVEILLÉE PAYANTE

Le lundi de 16h45 à 17h45	OUI	NON
Le jeudi de 16h45 à 17h45	OUI	NON

Aucun enfant ne pourra quitter l'étude surveillée **avant 17h30**, afin de ne pas perturber le travail des enfants.

La confirmation de l'organisation de l'étude surveillée sera affichée devant l'école à la fin de la première semaine après la rentrée.

Signature des parents